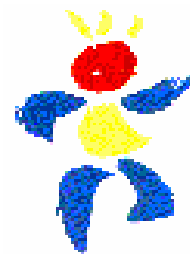


BULLETIN



de la **Vienne**

SNUipp
FSU



Edito

Se syndiquer au SNUipp-FSU 86 ? Une vraie bonne idée !


Pour soi-même. Pour son métier. Pour les élèves.
Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.
Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU, majoritaires en CAPD, CT et CHSCT.
Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.
Pour changer l'école, la société...
Pour partager des valeurs et des solidarités.
Pour trouver à plusieurs les solutions qui manquent à l'école. Déjà 599 enseignants de la Vienne sont syndiqués sur les 2109 du département.
Parce qu'on est plus intelligents ensemble.
Parce que le SNUipp-FSU permet à chacun de s'exprimer et de se retrouver dans ses mandats par un fonctionnement démocratique unique : le principe

de la synthèse et non de la majorité.
Parce qu'une syndicalisation ne me revient en réalité qu'à 1/3 de son montant que je sois imposable ou non.
Le syndicat ne vit que des cotisations de ses syndiqués pour informer, pour défendre les personnels tant individuellement que collectivement.
Parce que le SNUipp-FSU est un syndicat de propositions et de combats.
Il en faudra en cette année décisive pour l'éducation prioritaire, la Direction, les Rased, la formation continue mais aussi les rythmes scolaires.
Se syndiquer, c'est être plus forts, efficaces et constructifs ensemble pour défendre l'école, les droits de tous et de chacun.
Bonne rentrée à tou(te)s !

Matthieu MENAUT


SE SYNDIQUER, C'EST Utile!


**POUR MON MÉTIER,
POUR MOI
POUR L'ÉCOLE**

 Vous syndiquer
au SNUipp-FSU ?

<http://adherer.snuipp.fr/sections>

66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt !





RETRAITE :
Le 10 septembre,
Tous mobilisés !

Redonnons, ensemble, d'autres couleurs à l'école !



Groupe de travail sur les Emplois Aidés dans les écoles de la Vienne

Jeudi 11 juillet, l'administration convoquait les représentants des personnels pour faire le point sur la dotation en Emplois aidés sur le département. En préambule le SNUipp-Fsu 86 a rappelé :

1. **Que tous les directeurs d'école ont besoin d'une aide à la direction.** L'ampleur de leurs tâches « administratives » (à revoir sérieusement) allant croissant, cela nuit au travail de coordination et d'animation de l'équipe et des projets et les transforme davantage en « secrétaire d'établissement ».

2. **Que nous sommes opposés aux emplois précaires.** Non seulement, ils n'ont fait en rien la preuve d'être un tremplin pour les personnes qui sont sur ces postes, mais cette précarité déstabilise les écoles lorsque les contrats s'achèvent au moment où souvent chaque partie y trouve son compte. D'autre part, nous avons souligné le traitement méprisant envers les personnes et le fait que l'État s'est souvent révélé un mauvais employeur qui n'a même pas proposé de formation (d'où les démarches au tribunal administratif que le

Snuipp-Fsu a accompagnées)

3. **Que la demande des directeurs d'école d'être aidés ne doit pas se transformer pour eux en une contrainte supplémentaire** comme la prise en charge de demandeurs d'emploi de longue durée qui auraient besoin de se réinsérer et qui demanderaient un investissement particulier au directeur et à son équipe.

Les chiffres :

50 emplois aidés dans les écoles de la Vienne

Les contrats seront de 6 mois, renouvelables jusqu'à 24 mois, établis sur 20 h par semaine (mais les vacances sont décomptées). d'où un temps effectif de présence de 24 h/ semaine. **80 heures de formation sont prévues.**

Ils seront dans les écoles **début octobre.**

Ils n'ont pas vocation à intervenir sur le « péri éducatif ».

Ces emplois pourraient être mutualisés sur plusieurs écoles (par exemple sur un RPI) mais il devra être tenu compte du fait **qu'on ne peut pas défrayer les personnels alors que leur sa-**

laire est d'environ 800 euros.

Nous avons donné la liste des écoles qui étaient demandeuses d'un poste, **mais d'autres peuvent faire encore leur demande.**

Le SNUipp-Fsu ne souhaite qu'aucune hiérarchie ou priorité d'aucune sorte puisse se faire et que chaque école qui demande de l'aide puisse en avoir sachant **qu'il faut aussi que chaque école réclame des emplois pérennes.**

Le SNUipp-Fsu a accepté que les collègues puissent recevoir les personnels concernés avant l'embauche afin de vérifier la compatibilité avec les missions qui leur seront confiées en tenant compte du fait qu' on ne peut attendre des aptitudes de « secrétaire » quand la personne ne perçoit même pas le SMIC.

34 emplois seront affectés dans les Collèges et prioritairement les Lycées professionnels: ils vont remplacer les AS-SEDU ... il n'y a pas de petites économies !

Francette Popineau

Direction et fonctionnement d'école : ouvrir réellement le chantier

Depuis trop longtemps, nous déplorons une dégradation des conditions d'exercice de cette fonction importante au bon fonctionnement de l'école. **Les groupes de travail qui se tiendront au ministère de septembre à décembre doivent aboutir concrètement à une amélioration significative des conditions d'exercice.**

La réflexion va s'effectuer autour de trois axes : les missions du directeur, l'accompagnement du parcours professionnel, la valorisation de la fonction (avancement, décharges).

Ce chantier est d'importance. Au SNUipp-FSU, nous estimons **qu'il est urgent de reconnaître qu'assurer la direction d'école nécessite une formation, des conditions d'exercice et une rémunération adaptées.**

Il est temps de regarder à la loupe le travail spécifique de directeur : l'explicite à travers sa définition réglementaire des missions comme l'implicite à travers son activité réelle.

Il faut admettre que la question du temps est un enjeu majeur. Toutes les écoles doivent bénéficier de temps de décharge et les seuils doivent être abaissés. Un allègement de la charge de travail est aussi nécessaire.

Une redéfinition des missions et une clarification des responsabilités sont également indispensables.

La formation n'est pas à la hauteur de ce que l'on demande aux directeurs. Une véritable formation initiale et continue aux différentes dimensions de ce travail spécifique doit être mise en place.

Reconnaître la fonction, c'est aussi la revaloriser. Les indemnités doivent être mises sur la table.

L'aide administrative en déshérence depuis plusieurs années va retrouver du souffle à cette rentrée avec la création de 10 000 emplois aidés. C'est une première réponse à l'urgence mais au-delà, **il faut se pencher sérieusement sur la généralisation et la création d'emplois pérennes.**



Reconquérir nos droits syndicaux

Malgré la mise en œuvre des accords de rénovation du dialogue social, dans le 1er degré, des militants et personnels connaissent des restrictions importantes dans l'exercice de leurs droits syndicaux : limitation du droit à l'organisation des réunions d'information syndicale, limitation du droit de participer aux stages syndicaux au nom de l'intérêt du service, non remplacement des agents usant de leurs droits, entrave au droit de grève (SMA et déclaration préalable), limitation des droits et des moyens des représentants syndicaux élus ou désignés dans les instances. Le droit aux locaux syndicaux équipés n'existe pas et le barème de calcul du temps syndical minore les moyens accordés par le ministère de l'éducation nationale.

Ces atteintes au droit syndical sont inacceptables. Les entraves doivent être levées et les droits rétablis. **Le SNUipp-FSU demande notamment le droit de participation à une RIS par trimestre sur le temps de travail, y compris sur le temps de présence des élèves.**

Il s'est adressé au ministre. Dans sa réponse, celui-ci confirme par écrit qu'il va mettre en place une discussion sur le sujet.

Le SNUipp, avec la FSU, revendique l'égalité du droit syndical pour tous les agents de la fonction publique, la levée de toutes les atteintes et le développement d'un réel dialogue social dans notre secteur, s'appuyant sur l'intervention des personnels rétablis dans leurs droits syndicaux.

L'exercice du droit syndical est une affaire sérieuse dont la conquête constitue un gage pour un dialogue social constructif et revivifié.

Pas d'impasse sur une vraie formation continue !

Sur les 18 heures d'animation pédagogique, au moins la moitié pourra être consacrée à la formation à distance. Une plateforme ministérielle « M@gister » a été créée pour l'occasion mais ne sera pas opérationnelle avant janvier 2014. Des parcours de formation à distance pourquoi pas, mais ils doivent être de qualité, répondre aux besoins du terrain et faire l'objet d'accompagnement en pré-sentiel à certaines étapes.

Surtout, **ils ne peuvent pas**

remplacer les sessions de stages de formation continue. Celles-ci sont indispensables si l'on veut que l'école change. Cela nécessite le retour de plans départementaux de formation ambitieux et des moyens pour assurer les remplacements et les frais de déplacement. **Être enseignant est un métier qui s'apprend tout au long de sa carrière et cela passe donc par une formation continue de qualité.**

Éducation prioritaire : pour une vraie relance.

Vincent Peillon a ouvert le chantier de la relance d'une politique d'éducation prioritaire.

Cela va passer par une **révision de la carte des écoles et des collèges relevant de l'éducation prioritaire. L'amélioration des conditions de travail des enseignants et leur indemnisation** font également partie des réflexions en cours. **Pour le SNUipp-FSU, des moyens sont aussi à mettre en œuvre pour parvenir dans nos classes à résorber les écarts de résultats entre les élèves relevant de l'éducation prioritaire et ceux des autres écoles.**

Des assises de l'éducation prioritaire se tiendront dans tous les départements et académies à l'automne 2013. Nous devons y prendre toute notre place pour qu'une vraie relance soit effective dès la rentrée 2014 prenant en compte les spécificités de l'éducation prioritaire dans les zones urbaines et rurales. Cela nécessite de développer **les dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de trois ans », de travailler à la réduction des effectifs et de libérer du temps pour les équipes** afin de leur permettre de travailler de manière plus collective et avec les nombreux partenaires. **Une formation continue et un accompagnement** constituent également des incontournables pour améliorer les pratiques et construire des projets porteurs de réussite pour tous les élèves.

Prenons-y toute notre place ! La réussite de tous les élèves se joue notamment dans nos écoles d'éducation prioritaire !

Répartition des 108h en "classe ordinaire"	Conseils d'école	6 h	APC	36 h
	Animation pédagogiques	max 9 h	Temps de concertation	24 h
	Formation à distance	mini 9 h	Conseils de cycle et des maîtres, PPS, réunions parents	24 h
		18h		



Engagez-vous qu'ils disaient !

EAP, C2, PES, MEEF 1 voire 2... ?!?! Eh oui, à cette rentrée 2013, sous ces acronymes parfois barbares, ce sont plein de nouvelles têtes qui seront dans nos écoles de la Vienne. Pour s'y retrouver, nous vous proposons ce petit récapitulatif.

Catégorie	Missions	Effectif	Tuteurs
PES : Professeurs des écoles stagiaires admis au concours 2013	En responsabilité de classe sauf un jour par semaine (jeudi en cycle 3, mardi pour les autres)	43	Maîtres formateurs (PEMF et IMF) (929€/an)
C2 : contractuels admissibles au concours transitoire 2013-2014	En responsabilité de classe 1 jour/semaine (mardi cycle 3, vendredi les autres) + 6/7 autres jours dans l'année	71	Conseillers pédagogiques
EAP : Emploi Avenir Professeur (étudiants boursiers en 2ème ou 3ème année de licence ou en Master1)	12h /semaine de moyenne dans les écoles. Pas de responsabilité classe mais des missions qui évoluent selon leur niveau d'études.	18	Un ou des enseignants volontaires (300€/étudiant)
MEEF 1 ou 2 : étudiants en Master Enseignement, Éducation et Formation en 1ère ou 2ème année	Ils peuvent effectuer des SOPA (stage d'observation et de pratique accompagnée) ou des STAR (stage terrain en responsabilité) de 2 semaines.	150 ?	Maître Formateur ou Maître Accueil Temporaire (MAT) (200€/stage)

Pour le SNUipp-FSU 86, le message a toujours été clair : **«Enseigner est un métier qui s'apprend, pas de responsabilité classe sans formation»**. Nous défendons un modèle de formation, **progressivement professionnalisante**, reconnue par un M2 et répondant aux exigences universitaires. Le SNUipp-FSU porte un projet de formation initiale de la licence à l'année de T1 à mi-temps. Dans cette optique, pour **les PES, les stages en responsabilité ne devraient pas dépasser le 1/3 temps** incluant les temps de préparation et d'analyse de pratique. A l'image des combats menés depuis plusieurs années concernant les STAR, nous avons revendiqué au cours de l'année dernière que **les C2 soient affectés en surnombre dans les écoles et non en responsabilité**. Malgré nos diverses interpellations auprès du Recteur et du Dasen 86, l'impératif budgétaire aura eu raison des impératifs de formation. De plus, comme les C2 n'effectuent pas de mercredi matin, cela a pour conséquence de modifier l'exercice des personnes complétées par eux. Le SNUipp-FSU 86 est intervenu en CAPD pour que les collègues concernés puissent modifier leur temps partiel. Enfin, concernant les EAP, si la prise en compte de la démocratisation du métier est une avancée, les conditions d'exercice de leur emploi en parallèle de leurs études est très aléatoire selon les situations. **Le SNUipp-FSU revendique des réels pré-recrutements avec un statut d'élève professeur** permettant la mise en place des conditions de réussite pour les études et pour le concours.

Le SNUipp-FSU continue d'accueillir et de proposer à l'ensemble de ces personnels ou futurs personnels des outils et un espace pour construire avec eux les revendications. Contactez-nous !

Matthieu Menaut



RASED : un nouveau souffle ?

Le rapport n°737 de 61 pages déposé ce 10 juillet par les sénateurs FOUCAUD (PCF) et HAUD (PS), issu d'une enquête de la commission des finances du Sénat, propose une conclusion sans appel et fait écho à la parole du SNUipp-FSU de ces dernières années : **augmenter les moyens des RASED.**

Les RASED, créés en 1990, ont été bien maltraités ces dernières années avec 5 000 postes supprimés entre 2008 et 2012, soit presque 1/3 des effectifs. **A travers eux, c'est l'ensemble du système éducatif qui s'est vu détérioré et l'égalité éducative sur le territoire mise à mal.** En Vienne, ce sont les postes de maître E et maître G qui ont été sacrifiés sur l'autel de la restriction budgétaire. Dans notre académie, nous sommes passés de 277 Maîtres E+G en 2008 à 171 l'année dernière. **La Vienne est même le département le plus pauvre de l'académie en nombre de Maître E : 24 pour un peu plus de 35 000 élèves, quelle indigence !** Des écoles, voire des secteurs entiers, sont devenus « zones blanches » privés de maîtres spécialisés, comme nous l'avions montré dans un article sur le secteur de Lusignan. **La chute drastique des frais de déplacement,**

enveloppes budgétaires amputées en moyenne d'1/3 pour les personnels, ont vu les secteurs ruraux pénalisés plus durement. Les personnels se retrouvent même être bloqués dans leur ville de rattachement en cours de période, consigne du Secrétaire Général énoncée lors de notre demande d'entretien du 7 février dernier, faute de moyens pour continuer les suivis... Enfin, le SNUipp-FSU 86 n'a cessé de dénoncer ces dernières années en **CAPD le nombre de départs médiocre en formation CAPA-SH** qui ne permet pas de répondre aux besoins de renouvellement du département.

Avec le changement présidentiel en 2012, le dossier des postes RASED a été annoncé « bloqué » en attendant les conclusions de ce fameux rapport 737. Cependant, la loi d'orientation votée en juin 2013 avait déjà pris de l'avance, en détournant une partie des 7 000 postes alloués au dispositif « maître en plus » pour les personnels spécialisés. **Mais la réalité dans notre département est plus cruelle avec 3 postes de maître E qui disparaîtront à la prochaine rentrée** (Loudun, Châtellerauld et Lusac-les-Châteaux) en dehors de toute commission en charge de la

carte scolaire. Subtilité lexicale, ils ne sont pas supprimés mais « gelés » selon l'ancien Dasen. Subtilité indigeste pour le **SNUipp-FSU 86 qui a quitté la CAPD du 31 mai face à cette annonce et appelé les collègues à manifester leur mécontentement jusqu'à la veille de la sortie** (voir photo). Le SNUipp-FSU 86 continue d'appeler les conseils des maîtres des écoles de la Vienne à écrire au nouveau DASEN pour que ces 3 postes bénéficient d'un appel à candidature.

Aujourd'hui, ce rapport effectue 12 préconisations au gouvernement tant sur la redéfinition des missions, que sur le nombre de postes à recréer (entre 3 000 et 3 500), que sur le caractère impératif d'améliorer les frais de fonctionnement ou de la coordination avec tous les acteurs éducatifs. Le gouvernement a maintenant les éléments pour confirmer la promesse du candidat Hollande : « rétablir les RASED ».

Le SNUipp-FSU se donnera en tout état de cause les moyens d'assurer une concertation auprès de l'ensemble de la profession sur les évolutions des RASED.

Matthieu Menaut



Rassemblement du jeudi 4 juillet devant l'Inspection de Châtellerauld pour le maintien du poste E



Pour faire bref...

Vivement les 35 heures !

Une étude de la DEPP publiée au mois de juillet 2013, confirmant un rapport de l'Inspection générale et une enquête du SNUipp-FSU, évalue **le travail des enseignants du 1er degré à plus de 44 h semaine !** Cette étude met en lumière la quantité de « travail invisible » que font les enseignants du premier degré. Le ministère, en passant de 60 heures d'AP à 36 heures d'APC, libère 24 heures. C'est une première réponse mais elle est loin d'être satisfaisante et suffisante. Le SNUipp-FSU demande la prise en compte de la globalité de notre temps de travail qui ne cesse de s'alourdir et donc des réponses beaucoup plus ambitieuses et notamment que **l'ensemble des 108 heures soit consacré au travail en équipe.** Il est grand temps que les enseignants bénéficient d'évolutions concrètes pour améliorer la réussite des élèves et leurs conditions de travail.

École, pétrole et pactole

Total vient à la rescousse de l'état et va soutenir à hauteur 16 millions d'euros sur 4 ans deux réformes importantes. 7 millions iront pour l'emploi de contrats aidés et le reste iront en soutien d'associations dans le cadre de la réforme des rythmes. Un financement du périscolaire qui se fait donc par le mécénat d'entreprise privé. Si ce principe s'applique localement, la mise en place réussie du périscolaire dépendra donc du bassin d'entreprise de la commune. Une politique éducative qui n'a donc aucune ambition nationale, faute de financement, et qui laisse les communes face à leur choix éducatifs et contraintes financières. Une solution pour le financement de la construction d'une ambition "nationale" : l'état devrait plutôt s'intéresser aux 685 filiales de Total, basées au Panama, aux Bahamas et autres Bermudes, qui permettent à cette entreprise de payer des impôts light.

Dernier\$, levez la main !

Sur 14 pays de l'OCDE comparables, la France est au dernier rang en matière de dépense par élève au primaire, au 11e rang pour l'enseignement supérieur et au 7e pour le secondaire (collèges et lycées), comme l'indique le rapport « Regards sur l'éducation 2013 », de l'organisation internationale. La France est bonne dernière de la liste pour le primaire, notamment parce que les enseignants à ce niveau sont les plus mal payés des pays riches. La prime de 400 euros ne changera en rien la situation.

Le début du commencement de changement

La rentrée 2013

Malgré la dotation de postes en urgence en juin 2012, une dotation positive aux deux rentrées 2012 et 2013, l'École mise au pain dur et à l'eau ces dernières années n'arrive pas à reprendre du poids.

L'effort amorcé en faveur de l'École, même s'il n'est pas contestable, ne sera pas de nature à constituer en cette rentrée 2013, une vraie bouffée d'oxygène pour les écoles.

Le DASEN, aussi nouveau soit-il, ne disposera pas de postes en nombre suffisant pour faire face aux besoins.

Le SNUipp-Fsu a porté à la connaissance du DASEN, du Recteur, des élus, les noms des écoles qui légitimement, réclament un poste pour travailler mieux et de toutes les écoles où une suppression de classe est préjudiciable à la réussite des élèves, mais ce travail se heurte à une politique du choix. Aujourd'hui encore, la réussite des élèves se pose dans ces termes. Le DASEN choisit le rural contre l'urbain, les élémentaires contre les maternelles, les postes classes contre les postes RASED... ou l'inverse.

Or, l'école ne peut et ne doit en aucun cas être question de choix, il n'y a aucune raison pour qu'un élève selon qu'il soit ici ou ailleurs, n'ait pas les meilleures conditions pour apprendre.

Tant que nous en serons à ne faire que des choix, nous ne résoudrons pas le problème de l'échec scolaire.

Le SNUipp-Fsu portera une fois de plus, les situations des écoles qui nous ont confié leurs dossiers, nous espérons toujours que nos interventions constantes aboutissent à une issue favorable pour le maximum d'écoles.

N'hésitez pas à contacter les élus, les parents d'élèves, les médias dans l'ordre de votre préférence : il faut faire connaître l'état de l'École en France à cette rentrée et les réalités du terrain.

Le maître en plus

Le SNUipp-Fsu, porte depuis longtemps le « plus de maîtres que de classes » comme un des leviers de la transformation de l'École.

L'affectation d'un enseignant supplémentaire dans des écoles témoigne d'une réelle volonté politique de mettre de nouvelles organisations en œuvre pour une plus grande réussite des élèves. La présence de maîtres « en plus » dans une école permet de diversifier les modes d'organisation des apprentissages afin de mieux répondre aux besoins des élèves, d'assurer un meilleur suivi des élèves en difficulté, d'engager une réflexion collective plus approfondie, de mieux prendre en charge l'ensemble des enseignements en s'appuyant sur les compétences de chaque maître.

Nous veillerons à ce que les équipes, les plus à même à juger de



l'organisation possible, soient maîtres d'œuvre de ce dispositif, qu'elles aient du temps pour analyser et si besoin réajuster le projet et le mettre en cohérence, comme pour être mieux formées.

C'est une voie pour sortir d'un isolement dans l'exercice du métier, grande caractéristique du primaire français, quand la plupart des autres pays voisins ont adopté, parfois depuis longtemps, des fonctionnements plus collectifs pour répondre à la complexité du travail.

Là encore, ce dispositif a fait l'objet de choix visant l'économie. Dans la Vienne, la plupart du temps, l'enseignant supplémentaire exerce sur deux écoles : l'enseignant devra ainsi s'adapter à deux organisations, deux projets, deux publics : ce qui n'est pas source d'efficacité.

Bruno Suchaut (directeur de l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques) lorsqu'il analyse les conditions de l'efficacité du dispositif note qu' « *un des premiers risques dans la mise en place du dispositif dans les écoles est celui de la dispersion du temps apporté par l'enseignant surnuméraire. De simples simulations sur des options différentes en matière de répartition du temps montrent bien que celles-ci peuvent engendrer des écarts considérables dans le temps effectivement alloué aux élèves. Les dispositifs doivent donc bien cibler une partie des élèves de l'école avec des prises en charge intensives plutôt que de chercher à faire profiter un maximum d'élèves des interventions du maître supplémentaire.* »

Le SNUipp veut rester positif : si l'engagement pluri-annuel est maintenu, nous pouvons dire qu'il s'agit là d'une première étape qui nécessitera un bilan afin d'améliorer le dispositif.

Nous avons obtenu que cela ne soit pas un poste à profil mais bien une organisation interne dans l'équipe permettant de travailler différemment et ensemble pour vaincre la difficulté scolaire. Mais des zones d'ombre persistent comme : l'absence explicite de pilotage départemental par des personnels formés, les interrogations sur la prise en compte de ce nouveau fonctionnement dans la formation initiale ou continue des enseignants, et l'assurance que « le maître en plus » dans l'école ne devienne pas le maître remplaçant permettant ainsi à l'administration d'assurer la continuité du service public de la manière la plus économique qui soit, privant ainsi les élèves d'un outil favorisant leurs réussites.

Dans un premier temps, cette nouvelle organisation n'allège pas la charge des enseignants, mais permet un travail plus vivant, plus concerté. Cela peut présenter des inconvénients comme celui de laisser les élèves en difficultés de côté pendant la classe en pensant qu'ils seront « aidés » par le maître en plus, ou de demander au maître en plus de jouer les maîtres E, ou G.

Tout cela demande des réajustements et des réponses pédagogiques adaptées qu'on ne trouve pas nécessairement tout seul.

C'est pourquoi le SNUipp-Fsu sera aux côtés des collègues pour relayer leurs interrogations et leurs besoins. Nous passerons vous voir mais n'hésitez pas à nous contacter.

Les autres dossiers

Il nous faudra aussi observer de près l'évolution de l'École maternelle : les deux postes ouverts spécifiques « **moins de 3 ans** » pourraient être des « poissons pilotes » encore faut-il que le nouveau DASEN veuille bien s'appuyer sur la circulaire pour définir un cahier des charges précis. L'urgence est là comme sur Poitiers où 165 enfants de moins de 3 ans sont actuellement en attente de scolarisation.

Et pour finir, nous allons aussi être acteurs au mois de septembre sur un point critique que sont **les programmes**. Ils doivent permettre la progression de chacun dans des classes hétérogènes. Ils doivent être mis en cohérence avec la réforme des rythmes. **Le SNUipp-FSU sera vigilant et refusera tout système avec deux référentiels socle/programmes** qui peut conduire à un tri, notamment social, des élèves et organiser une école inégalitaire.

Et comme nous l'avons toujours dit : « *les apprentissages fondamentaux que vise l'école primaire s'appuient sur un travail de l'élève dans lesquels la recherche, la découverte et l'expérimentation s'allient nécessairement à la rigueur, à la structuration des connaissances et à la mémorisation.* »

Bref, une refondation en cours de refondation et un début de commencement de changement, le tout dans un contexte budgétaire de rigueur, ça fait encore beaucoup de boulot ... pour un vrai changement !

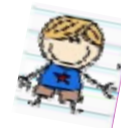
Francette Popineau



**L'J.V.E.M-pédagogie Freinet fera sa rentrée
samedi 7 septembre**

lors d'une après-midi "Portes Ouvertes sur la Pédagogie Freinet".

**Si la Pédagogie Freinet vous interpelle, vous questionne, bref vous fait envie,
n'hésitez pas à nous rejoindre à l'école maternelle Marcel Jolliet de
St Georges Les Baillargeaux de 14h à 17h.**



AGEEM 86



L'AGEEM (association d'enseignants d'école maternelle publique) organise chaque année un colloque regroupant 1000 participants. Cette année, nous voilà partis dans la ville de Chaumont du 3 au 5 juillet autour d'un thème riche « grandir et se construire : l'enjeu des traces à l'école maternelle ». C'est l'occasion pour nous de rencontrer des enseignants de la France entière mais aussi d'autres pays (Japon, Italie, Liban, Maroc...). De nombreuses conférences nous permettent de nous former non seulement sur le plan théorique (M. Brigaudiot, MT. Zerbato-Poudou, S. Tisseron, Y. Soulé) mais aussi sur le plan pratique avec de nombreux exemples illustrés dans une très riche exposition pédagogique (une centaine) . Par exemple, les collègues ont réfléchi sur quelles traces laisser pour permettre une meilleure lisibilité des apprentissages pour les enfants et les parents. Ils organisent un mur dans le couloir avec de petites maisons illustrées d'une photo et d'une phrase simple sur ce qu'ils ont appris dans la journée. Le mur se remplit de maisons au fil de l'année.

D'autres collègues nous ont proposé une exposition sur le temps et comment le matérialiser pour des élèves en bas âge ou encore comment organiser un cahier imagier individuel regroupant toutes les expérimentations de l'année et le langage associé. Bref, autant de personnalités, d'expériences menées que vous pourrez retrouver en nous rejoignant lors de nos ateliers départementaux de mutualisation (le programme de notre section sera bientôt en ligne sur le site <http://ageem86.free.fr>), mais aussi dans nos CD-rom et livrets sur le site national.

Une journée académique de formation, gratuite et ouverte aux enseignants sur simple inscription aura lieu le 19 mars à Niort et nous travaillerons cette année autour de la relation et de l'entrée à l'école maternelle.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre dans la bonne humeur lors de nos ateliers mais aussi au centre de ressources « maternelle » BCM, 97 bis rue Cornet à Poitiers où une foule de documents pédagogiques, albums, documentaires vous attendent. **Adhérer à l'AGEEM, c'est défendre l'école maternelle.**

Stéphanie Barrau, Déléguée de section AGEEM de la Vienne

ÉGALITÉ



OVL 86

L'Observatoire de Vigilance Laïque de la Vienne (OVL 86) a pour objet de promouvoir les principes de laïcité, de veiller à leur respect, de les restaurer si nécessaire, ainsi que le stipule sa charte adoptée le 25 mai 2011. Il rassemble un large éventail d'organisations désireuses de défendre et développer cette notion essentielle à la vie en société.

Depuis nombre d'années, les citoyens constatent que des municipalités octroient des subventions à l'enseignement privé et à des organisations culturelles. Ils s'en émeuvent. Avec eux, l'OVL 86 s'interroge sur ces financements publics : ne sont-ils pas superflus (écoles maternelles privées) ou trop importants (écoles élémentaires privées sous contrat) ? La loi Carle ne devrait-elle pas être abrogée ? N'est-il pas étonnant que des associations ouvertes à tous ne soient pas mieux financées que celles à visée confessionnelle ? Au-delà des considérations budgétaires, il s'agit d'une question fondamentalement politique.

C'est pourquoi l'OVL 86 tente de recenser et d'alerter l'opinion publique sur toutes les dérives ou atteintes à laïcité qui pourraient progressivement mettre en cause notre vivre ensemble qu'elle nous procure. Dans cet esprit, il rencontre et/ou s'adresse aux élus municipaux des villes ayant une école privée sur leur territoire, aux conseillers généraux, régionaux...

Par ailleurs, l'OVL, en collaboration avec des Loges maçonniques et la LDH (Ligue des Droits de l'Homme), commémore l'anniversaire du 9 décembre 1905 (loi de séparation des églises et de l'Etat) par diverses initiatives destinées à promouvoir la laïcité (rassemblements, conférences...)

Le SNUipp-FSU 86 et la FSU 86 font partie des organisations signataires de la charte de l'OVL 86.



La Jeunesse au Plein Air

Confédération des oeuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents, elle agit pour la promotion des vacances collectives en centres de vacances ou en centres de loisirs, accompagne et soutient les démarches de développement qualitatif et quantitatif des séjours éducatifs en temps scolaire (classes de découverte et voyages scolaires éducatifs).

D'une manière générale, les classes de découverte favorisent la mise en oeuvre d'attitudes responsables dans des milieux différents de l'environnement scolaire. Elles tendent aussi à compenser les inégalités sociales et culturelles en permettant la découverte, par tous les enfants, d'autres modes de vie, de cultures différentes, contribuant ainsi à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité.

La JPA, en partenariat avec L'ANCV (l'Agence nationale pour les chèques-vacances), développe une importante politique d'aide aux départs des élèves des établissements du premier et du second degré et participe à la réussite de ce type de projet pédagogique.

1. L'aide ANCV-JPA pour le départ des élèves en classes de découvertes, séjours éducatifs des élèves des écoles primaires et des établissements du second degré, publics.

Les familles des enfants scolarisés dont le Quotient Familial est inférieur à 700 euros peuvent recevoir une aide significative pour tout séjour scolaire éducatif ou classe de découvertes d'au moins 4 nuitées.

Cette année, ce dispositif a concerné 28 établissements de la Vienne (école et collège).

248 élèves ont bénéficié d'une aide globale de 14 570 EUROS, soit une aide moyenne de 59 euros par enfant.

Web + les dossiers de demande d'aides sont téléchargeables sur www.jpa.asso.fr, rubrique: Nos actions/Ecole/Classes de découvertes.

2. L'aide ANCV-JPA pour le départ de tout enfant en situation de handicap inscrit à une classe de découvertes, à un séjour scolaire éducatif ou à un séjour de vacances collectives.

Les enfants reconnus en situation de handicap par l'avis de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) sont éligibles. L'aide pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 800 euros est calculée sur le coût du séjour (surcoût lié au handicap compris.) Cette aide peut également participer au financement d'un accompagnateur ou d'un matériel spécialisé.

Web + les dossiers de demande d'aides sont téléchargeables sur www.jpa.asso.fr, rubrique : Nos Actions/Handicap/Nos aides au départ

Les demandes d'aides sont à adresser au
Comité JPA de la Vienne - Ligue FOL
18, Rue de la Brouette du Vinaigrier
86005 POITIERS cedex
Tél : 05 49 38 37 40.



Pour faire bref...

Bourses étudiantes

La ministre de l'Enseignement supérieur Geneviève Fioraso a annoncé la création de 2 nouveaux échelons de bourses étudiantes : un échelon 7 pour les étudiants les plus défavorisés et un échelon "O bis" pour les étudiants de classes moyennes aux revenus modestes. De plus, toutes les bourses étudiantes seront revalorisées l'année prochaine, à hauteur de l'inflation, a ajouté Geneviève Fioraso.

Au total, 118 millions d'euros supplémentaires seront investis dans les bourses étudiantes en 2013. Et "ce budget sera quasiment doublé à la rentrée 2014", a affirmé la ministre.

Selon l'UNEF, cela ne permettra qu'à 5% des étudiants de voir diminuer leur coût de vie cette année.

ISAE à 400 €

Début de revalorisation salariale... mais il y a encore beaucoup à faire !

L'indemnité de suivi, d'accompagnement des élèves, sera versée aux enseignants des écoles élémentaires, maternelles (adjoints, directeurs, personnels des RASED et remplaçants) et des établissements spécialisés. **Elle sera versée en deux fois : 200€ en décembre 2013 et 200€ en juin 2014.** En sont exclus les conseillers pédagogiques au motif qu'ils n'exercent pas dans les écoles, et les enseignants qui exercent dans le second degré (SEGPA, EREA..) et perçoivent déjà une autre indemnité.

Le SNUipp-FSU a fermement rappelé que pour lui, cette indemnité dont le montant est totalement insuffisant, devait concerner tous les enseignants quelle que soit leur fonction. Il est nécessaire qu'elle soit revalorisée pour atteindre 1200€ par an.

Le SNUipp avec la FSU continue de revendiquer la revalorisation du point d'indice qui est gelé depuis 4 ans : **les salaires ont été amputés de 13 % de pouvoir d'achat depuis 2000.**



Pour faire bref...

Promesse tenue pour Taubira La taxe de 35 euros, abrogée

«Je vous donne ma parole ici, quitte à vendre quelques bijoux de la Chancellerie, qu'en 2014 j'abrogerai cette taxe de 35 euros» avait dit la garde des sceaux en octobre 2012. Annonce confirmée officiellement ce 23 juillet dernier par la ministre pour qui cette contribution instaurée en 2011 met à mal "l'égalité des justiciables". Cette somme de 35€ était notamment nécessaire pour toute action au Tribunal Administratif. La ministre a du faire face à plusieurs oppositions, notamment de la part des avocats. La ministre avait décidé pour compenser les 60 millions de recettes annuelles d'une taxe sur le chiffre d'affaires des professionnels du droit qui avait amené à une levée de boucliers du CNB (Conseil National des barreaux).

Hors-Classe en plus

L'augmentation du ratio pour le passage à la hors classe passe de 2 à 3 %. Cette mesure est effective **dès 2013 et concerne pour la Vienne 14 collègues**. Le ratio sera porté ensuite à 4% en 2014 et à 4,5% en 2015. Contactez nous pour savoir si vous faites partie des nouveaux promus.

Remboursement à 50% des titres de transport

Les titres de transports pour aller de son domicile à son lieu de travail peuvent faire l'objet d'un remboursement à la hauteur de 50%. Retrouvez le formulaire sur : <http://86.snuipp.fr/spip.php?article2456>

Calcul « Retraite »

Les dossiers sont disponibles sur l'Intranet Académique et sont à déposer avant le **30 septembre**. Le SNUipp-FSU 86 peut effectuer pour ses syndiqués un calcul de pension. **Contactez nous le jeudi**.

Temps partiel 80% : une jurisprudence à géométrie variable

La décision est tombée début juillet et a suscité notre colère et notre consternation : contre toute logique, le tribunal de Poitiers statuant en urgence n'a pas choisi de suspendre les récents refus d'exercer à temps partiel hebdomadaire à 80%. Cela ne signifie nullement que la cause soit définitivement perdue, mais cela laisse malheureusement la situation en l'état pour la rentrée.

Nous le dénonçons sans relâche depuis plusieurs années : le droit au temps partiel à 80% hebdomadaire est bafoué dans notre académie, alors que cette modalité de temps partiel est parfaitement accessible ailleurs. Comment une telle disparité est-elle possible dans l'application des textes ? Tout simplement parce que le temps partiel à 80% hebdomadaire est réglementairement soumis à l'appréciation de l'intérêt du service et que notre recteur, comme le DASEN, en profitent pour faire une interprétation restrictive et abusive de cette disposition et ne l'autorisent qu'à la marge (« situations médicales et particulières » essentiellement). En bref, dans notre académie, le temps partiel à 80% hebdomadaire serait par nature contraire à l'intérêt du service public : voilà pour le discours hiérarchique qui fait perdurer chez nous une situation de non-droit.

En 2010, le SNUipp-FSU 86 a accompagné 2 collègues devant le tribunal administratif pour contester cette argumentation. Les deux jugements ont d'abord été gagnés en référé en juillet 2010 puis sur le fond en ... juin 2013 ! Ainsi, **en juin 2013**, le tribunal de Poitiers jugeait que les deux refus de temps partiel étaient illégaux parce que les soi-disant nécessités de service invoquées par l'administration ne constituaient pas des arguments suffisamment motivés.

Forts de cette victoire, nous avons réuni les collègues victimes d'un refus de 80% hebdomadaire pour cette rentrée et nous avons proposé aux syndiqués qui le souhaitaient de les aider à saisir le juge des référés de Poitiers. La procédure de référé permet en effet d'obtenir du juge une première décision en urgence qui consiste, si elle est favorable aux collègues, à suspendre le refus hiérarchique jusqu'au « vrai » jugement, lequel ne devrait pas intervenir avant 2 ou 3 ans. Même s'il ne faut jamais tenir l'état d'une jurisprudence comme acquise en droit administratif, tout portait à penser que la décision de ces référés suivrait la logique du jugement positif de juin 2013. C'est pourquoi nous sommes vraiment déçus par les conclusions du juge des référés qui n'a pas suivi le même raisonnement que son collègue : les refus de temps partiels à 80% n'ont malheureusement pas été suspendus. Et même si le jugement au fond est ultérieurement favorable aux collègues, ces derniers ne pourront plus faire valoir leur droit au temps partiel puisque celui-ci s'éteint au 3^{ème} anniversaire des enfants. **Le SNUipp-FSU 86 continuera d'agir en toutes circonstances et par tous les moyens pour mettre fin à cette violation des droits et faire en sorte que les collègues de ce département puissent exercer à temps partiel selon la quotité de leur choix parmi celles réglementairement accessibles. C'est une bataille que nous ne lâcherons pas.**

Christine Renaud

MAE



A noter dans votre agenda !



**Prochaine réunion
d'infos syndicales :**

**mercredi 9 octobre 2013
9 à 12 heures à Poitiers**

Informations syndicales

Les demi journées d'info sont ouvertes à tous, stagiaires ou titulaires, syndiqués ou non..

Elles sont pour l'instant de deux demi journées par an et par personne sur le temps de travail en attente de la modification du décret. Malgré des interprétations variées, ces demi journées ne sont soumises à aucune autorisation (mais on doit informer son IEN) et sont à décompter des 18 heures.

Ces demi journées permettent de s'informer, de se retrouver et d'échanger entre collègues d'horizons différents.

Elles sont l'union qui fait la force.



Nouvelle édition le livre + le CD

*(avec tous les textes officiels
mentionnés dans le livre)*
en vente à la Maison
syndicale au prix de :
26 € pour les syndiqués
33 € pour les non-syndiqués

Commissions paritaires de rentrée : Mercredi 4 septembre

**CTSD : le matin
CAPD : l'après-midi**

Ça bouge à la Direction Académique :

DASEN : M. Philippe MITTET remplace M. ARNAUD
IENA : M. Frédéric Fulgence remplace M. DEJOUX
IEN P. Sud : M. Didier PASTOR remplace
Mme LEQUART
IEN Châtelleraut : M. Laurent SICARD remplace
Mme DEJOUX

SNUipp 86 - 16, avenue du Parc d'Artillerie
86 034 POITIERS Cedex

Tél : 05.49.01.36.71 - Fax : 05.49.01.68.22

e-mail : SNU86@snuipp.fr - Site internet : <http://86.snuipp.fr>

Impression au siège du **SNUipp 86** - Prix du N° = 1 €

Dispensé de timbrage

Poitiers PIC



Déposée le 28 août 2013

Mercredi 28 août 2013 - Numéro 1250

Sommaire :

- p. 1 - Edito
- p. 2 - Direction
- p. 3 - Education prioritaire, formation continue et droits syndicaux
- p. 4 - Les débutants
- p. 5 - Rased
- p. 6 et 7 : Bilan de la rentrée 2013
- p. 8 et 9 : IVEM, AGEEM, OVL et JPA
- p.10 - 80 %
- p.11 - annonce MAE
- p.12 - 1/2 journée d'infos - commissions paritaires

Encarts :

- 4 pages Retraite
- A quoi sert la cotisation syndicale ?
- Calendrier scolaire 2013-2014
- Carrière : les dates à retenir
- Matériel de syndicalisation